

LIBERTÉ INFO  
N° 126 - JUILLET 2018



DUBLY DOUILHET GESTION

## DIEU EST-IL AMÉRICAIN 2/2 ?



**Dans notre dernière édition, nous nous étions déjà interrogés. Dieu est-il américain ?**

Nous avons plus particulièrement parlé des ressources naturelles pléthoriques de ce grand pays, du dynamisme de la démographie mais nous avons également abordé les inégalités croissantes entre les populations face à l'accès aux soins et à l'éducation.

Prolongeons notre voyage en Amérique avec cette nouvelle édition, en nous concentrant plus particulièrement sur l'organisation des pouvoirs et contre-pouvoirs (checks and balances), sur la fiscalité – pas toujours avantageuse – sur le poids de la dette – très lourd – et sur la vivacité de l'innovation dans ce pays.

Et l'on verra que l'Enfer est parfois proche du Paradis mais que le dynamisme économique et le leadership américain sont incontournables.

## CHECKS AND BALANCES



Adoptée le 4 juillet 1776, la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique fixe les bases de la démocratie moderne américaine : l'égalité de droit, la souveraineté populaire, les libertés individuelles irréductibles et protégées par l'Etat. Il faudra attendre jusqu'en 1787 pour que ces principes soient repris dans la Constitution américaine.

Inspirés par les idéaux des Lumières et notamment la théorie de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs « Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps exerçait ces trois pouvoirs : celui de faire les lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. » De l'Esprit des Lois, 1758, les Américains créent une démocratie libérale équilibrée, selon la formule du « checks and balances », qui n'a pas connu de graves remises en questions depuis lors. En effet, s'ils sont pour la démocratie par principe, les « Pères fondateurs » en redoutent les dérives qu'ils voient dans le risque d'inefficacité de la démocratie, ou pire encore, la tyrannie de la majorité qui pourrait remettre en

cause les libertés individuelles. Comment créer un système démocratique viable et non dangereux pour leurs principes ? La réponse des constitutionnalistes a été l'équilibre des pouvoirs.

Ainsi, les pères initiateurs de la première constitution écrite du monde moderne, ont eu à cœur d'imposer une stricte séparation des pouvoirs et un fonc-

### Sommaire

- > Dieu est-il américain ? p 2
- > Checks and balances p 3 à 4
- > Le mille-feuille fiscal américain p 5 à 6
- > L'endettement aux États-Unis p 7 à 9
- > L'innovation américaine p 10 à 12
- > La saga Henry Ford p 13 à 15

Directeur de la publication : Hugues Dubly

Imprimerie : Print Forum

Z.I. La Pilaterie • 39, rue de Mons • 59290 Wasquehal

Tél. 03 20 65 65 20

Lorsque vous souhaitez nous transmettre un ordre de bourse par courrier électronique, merci d'utiliser l'adresse "[dublybourse@dubly.fr](mailto:dublybourse@dubly.fr)"

tionnement des trois pouvoirs entre eux permettant de limiter la puissance de chaque organe. Il s'agit comme l'écrivit Montesquieu « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». Dans toute autre démocratie que les Etats-Unis, la confrontation entre un exécutif autoritaire et les contrepoids constitutionnels aurait de grands risques d'aboutir à un coup d'état. Ce fut d'ailleurs le cas de la deuxième République Française, qui copiée sur la séparation des pouvoirs américains a abouti au coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851. Mais la configuration américaine est différente. La séparation des pouvoirs est aussi bien verticale qu'horizontale. En effet, le pouvoir politique n'y est pas simplement divisé entre exécutif, législatif et judiciaire mais également entre Etat Central et Etats Fédérés.

C'est comme si, nous explique Alexis de Tocqueville, inlassable sondeur du système politique américain, dans le tome I de son plus fameux ouvrage *De la Démocratie en Amérique* (1835), la préoccupation majeure des fondateurs avec à leur tête Georges Washington, aura été l'équilibre des institutions ainsi que leur collaboration (« checks and balances »). Et force est de constater que depuis le début de son mandat, Donald Trump permet d'observer la mise en œuvre de tous ces mécanismes. Au-delà des tweets et des déclarations fracassantes du Président, il est intéressant de noter que les contre-pou-

voirs, notamment l'institution judiciaire et le Congrès ont jusqu'à présent réussi à remplir leur rôle de garde-fou. La règle tient même lorsque le même parti que le Président détient la présidence et la majorité des deux chambres, celle des Représentants et le Sénat. Le plan santé de substitution à l'Obamacare, voulu par le Président Trump, a déplu aux députés du parti républicain et a donc été retiré. Les choses se corsent davantage lorsqu'il est question de creuser le déficit public afin de financer des promesses électorales.

Si l'on prend l'exemple du décret anti-immigration pris en janvier 2017, force est de constater que celui-ci a été immédiatement bloqué par plusieurs juges fédéraux. Quant au Congrès, il a joué un rôle important dans le champ de la politique étrangère (habituellement chasse gardée du locataire de la maison blanche). Il a ainsi imposé de nouvelles sanctions économiques à l'égard de la Russie contre l'avis du Président. Ainsi le système politique mis en place en 1789 par une assemblée de sages, continue à justifier de sa pertinence et de son efficacité à maintenir contre vents et marées, des institutions politiques plus grandes que leurs représentants. Au cours de ses deux siècles d'existence, la constitution née au même moment que la nation américaine, a su s'adapter et servir à la fois une confédération de 4 millions d'habitants qui vivait d'agriculture et de commerce maritime et la première puissance mondiale forte de plus de 300 millions d'habitants.

## LE MILLE-FEUILLE FISCAL AMÉRICAIN

A l'image de sa structure politique, la fiscalité des Etats-Unis est fédérale et s'applique aussi bien à l'ensemble des Etats-Unis qu'à ses états et municipalités. Ainsi, à l'impôt fédéral qui est uniforme pour tous (personne physique ou morale), s'ajoute l'impôt propre à chacun des 50 Etats et 39 044 collectivités locales qui constituent la Fédération Américaine. Ceci a pour conséquence une législation et une pression fiscale spécifique à chaque Etat : par exemple, l'impôt sur les personnes physiques ou morales est pratiquement inexistant dans 7 états (l'Alaska, la Floride, le Nevada, le Dakota du Sud, le Texas, Washington et le Wyoming). D'autres états, à l'inverse, ont une fiscalité très lourde à l'image de l'état de New-York et de Californie.

Ainsi, le choix de la localisation fiscale des particuliers tout comme celle des entreprises est très important. Une concurrence fiscale entre les états apparait alors.

Enfin, les citoyens américains et les détenteurs de la CarteVerte sont imposés sur leurs revenus mondiaux et restent

soumis à l'impôt fédéral américain quel que soit leur lieu de résidence.

Thème prédominant de la campagne électorale de Donald Trump, la réforme fiscale a été adoptée le 15 décembre 2017 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans effet rétroactif. Ainsi, le taux de l'impôt fédéral sur les sociétés a été réduit

à 21% (contre 35% précédemment) même si la plupart des entreprises ne paient pas le taux plein en raison des déductions fiscales, ce qui les place en-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Le taux maximal de l'impôt fédéral sur le revenu a été abaissé de 39,6% à 37%. On estime le

gain de pouvoir d'achat pour une famille moyenne à 2.059 USD.

Les sociétés établies dans les états qui taxent le plus fortement les bénéficiaires (comme l'Iowa, le New Jersey ou la Californie) voient leur taux global d'imposition abaissé à 30% contre 47% précédemment. A l'inverse, les sociétés enregistrées dans le Wyoming et le Dakota du Sud bénéficient désormais de l'un des taux d'imposition sur les bénéficiaires les plus faibles du monde occidental.

*«Ainsi, le choix de la localisation fiscale des particuliers tout comme celle des entreprises est très importante. Une concurrence fiscale entre les états apparait alors... »*

L'administration Trump a en outre mis en place un régime des sociétés mères-filles qui exonère les dividendes versés par des filiales étrangères détenues à au moins 10%. Ceci permettra aux groupes américains de rapatrier aux Etats-Unis les profits de leurs filiales étrangères sans difficulté. On compte près de 2.900 milliards USD de profits « logés » à l'étranger par les multinationales américaines. Les marchés financiers ont largement salué ces annonces, le S&P500 progressant de plus de 20% entre novembre 2016 et l'adoption définitive de la réforme fiscale en décembre 2017.

Cette réforme, présentée comme la plus ambitieuse depuis 1986, conduira à un manque à gagner pour les finances publiques d'environ 1.450 milliards USD

sur la période 2018-2027, selon une commission parlementaire. Certes, la baisse des impôts va renforcer l'attractivité américaine alors que l'économie du pays tourne déjà à plein régime. Il est peu probable que la croissance génère suffisamment de recettes fiscales pour compenser ce manque à gagner.

Selon les calculs du Congrès, le surplus de croissance généré par la réforme fiscale ne devrait renflouer qu'à hauteur d'un tiers le trou creusé par cette même réforme.

Ce stimulus accentuera les déficits budgétaires et pourra peut-être amener la Réserve Fédérale américaine à mener une politique monétaire plus dure.



## Un paradis fiscal au cœur des États-Unis

**6 452** km<sup>2</sup>

2<sup>e</sup> état le plus petit des États-Unis (soit l'équivalent de la Haute-Garonne en France)

**935 614** habitants (2014)

Près de **950 000** entreprises enregistrées (soit une entreprise par habitant)

**2/3** des 500 plus grands groupes américains enregistrés

Infographie **LE FIGARO**

## L'ENDETTEMENT AUX ETATS-UNIS

La dette mondiale, publique et privée, s'élève aujourd'hui à 226.000 milliards de dollars, soit 324 % du PIB mondial, estime un rapport publié en octobre 2017 par l'Institute of International Finance (IIF), l'association qui regroupe les plus grandes institutions financières mondiales et fait autorité sur le sujet.

La dette publique américaine a franchi fin mars 2018 les 21.000 milliards de dollars (près de 18.000 milliards d'euros), soit 105% du PIB américain.

Celle de l'Europe représente 12.500 milliards d'euros soit 84% du PIB européen dont 2.200 milliards pour la France soit 97% du PIB français et 2.100 milliards d'euros pour l'Allemagne soit 65% du PIB allemand.

Revenons sur la dette américaine et regardons en particulier la dette publique, la dette des entreprises et enfin celle des ménages américains.

### **I. La dette publique américaine comprend :**

D'une part, la dette de marché (les bons du Trésor américain c'est-à-dire des obligations à long, moyen ou court terme détenues par des particuliers, les fonds de pensions et spéculatifs, les assureurs, les institutions financières américaines et étrangères et les banques centrales étrangères) et la dette détenue par la

Réserve Fédérale dans le cadre d'un assouplissement quantitatif (quantitative easing).

Et, d'autre part, la dette dite intra-gouvernementale, c'est-à-dire détenue par les organismes sociaux qui échangent auprès du Trésor américain leurs liquidités excédentaires contre des obligations de l'état fédéral à un taux préférentiel.

Avec 21.000 milliards de dollars, la dette est supérieure à la richesse produite chaque année (105% du PIB), et représente plus de 60.000 dollars par américain.

Celle-ci s'élève à 25.000 euros en moyenne par habitant dans l'Union Européenne, 34.000 euros par habitant en France (dette publique/PIB de 97%), 38.000 euros en Italie (135 %) et 40.000 euros en Belgique (103 %).

La Chine reste au premier rang des détenteurs de dettes américaines avec des avoirs cumulés de 1.200 milliards de dollars en bons du Trésor américain. Ce montant, en hausse de 115 milliards de dollars depuis un an, constitue « en apparence » un levier redoutable pour d'éventuelles représailles chinoises en cas de conflit commercial...

Le Japon occupe le deuxième rang avec 1.084,1 milliards de dollars de dettes et



l'Irlande détient le troisième rang avec 328,7 milliards de dollars. Suivent les Îles Caïman... et le Brésil avec 265,3 milliards. Alors que l'argent chinois finance un endettement américain en pleine expansion, une volte-face de Pékin pourrait faire tanguer les marchés financiers. Mais en réalité, la Chine aurait plus à perdre qu'à y gagner.

Si la Banque centrale chinoise veut garder le taux de change du yuan relativement stable, elle ne peut pas ajuster à sa guise le volume de devises étrangères qu'elle vend ou achète.

## **2. L'endettement des entreprises américaines n'a cessé d'augmenter ces dernières années et en particulier celui des grands groupes cotés.**

Il a atteint un point haut depuis 2008, à 42 % du PIB. Ces entreprises ont ainsi pu exploiter pleinement la faiblesse des taux et les liquidités abondantes mis en place par les banques centrales.

« L'argent pas cher » a incité certains grands groupes à racheter leurs propres actions, dopant ainsi les bénéfices par actions et soutenant parfois « artificiellement » leurs cours de bourse.

Mais que se passera-t-il lorsque l'argent va redevenir plus cher alors que la Fed a commencé depuis près d'un an à durcir sa politique monétaire ?

Le taux du 10 ans US oscille depuis 2 mois entre 2,85% et un peu plus de 3%.

## **3. Aux États-Unis, la dette des ménages a dépassé, fin juin 2017, son précédent record établi au 3<sup>e</sup> trimestre 2008 soit 13.000 milliards de dollars.**

33% des ménages américains sont en situation de recouvrement de créances. Selon les derniers chiffres de la Réserve fédérale, l'endettement d'un ménage américain moyen est de 137.000 dollars pour un revenu médian de 59.000 dollars en 2017.

Mais, l'essentiel de cette dette est composée de prêts hypothécaires (environ 9.000 milliards de dollars à fin 2017); Outre l'immobilier, l'absence de couverture santé (Medicare) pour un certain nombre de personnes, semble être le principal contributeur de l'endettement des ménages. Les dépenses de santé ont augmenté de 57% depuis 2003, tandis que les coûts liés à l'alimentation et au logement ont grimpé respectivement de 36% et de 32%. Les revenus des ménages ont baissé entre 2004 et 2014 de 13%.

Ces dépenses qui sont essentielles pour vivre pourraient accentuer les inégalités aux États-Unis, étant donné qu'un quart des américains gagnent moins de 10 dollars de l'heure. Les crédits automobiles sont de l'ordre de 1.200 milliards et les



créances sur carte de crédits de 784 milliards de dollars au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, soit le plus haut niveau pour ces dernières depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2009.

23 millions d'américains ont un prêt automobile (crédit classique ou leasing), ce qui représente 9% de la dette totale des ménages. La part des crédits dit subprime, ceux octroyés aux ménages les moins solvables atteint 24% des crédits auto, soit 300 milliards de dollars.

Le taux de défaut observé est de 2,4% et atteint 9,7% dans le « shadow banking » c'est-à-dire accordé par les fabricants ou concessionnaires dont les conditions d'octroi sont plus souples et donc les taux plus élevés...

Enfin, un étudiant sur 2 est obligé d'avoir une activité salariée en parallèle de ses études. Cela peut expliquer que 60% des 18 - 25 ans vivent aujourd'hui chez leurs parents, et si on prend l'ensemble de cette génération Y (personnes nées entre 1980 et l'an 2000), on atteint le pourcentage record de 38,4% vivant chez leurs parents.

En date du 22 mai, selon le site [www.collegedebt.com](http://www.collegedebt.com), l'estimation en temps réel de la charge globale des crédits étudiants est de 1.593 milliards de dollars soit 37.000 dollars en moyenne

par étudiant. Le taux de défaut est de l'ordre de 11%, mais 85% de l'encours est à taux fixe et garanti par l'Etat, ce qui ne constitue donc pas un risque du même ordre que les prêts subprime.

*« 23 millions d'américains ont un prêt automobile, ce qui représente 9% de la dette totale des ménages »*

Que ce soit pour les prêts étudiants ou automobiles, parfois appelés « prêts Ninja » (no income, no jobs & assets) dès lors que la

situation du marché de l'emploi se dégrade et que les salaires sont revus à la baisse et/ou que le coût de la vie augmente, ils deviennent une « bombe à retardement ».

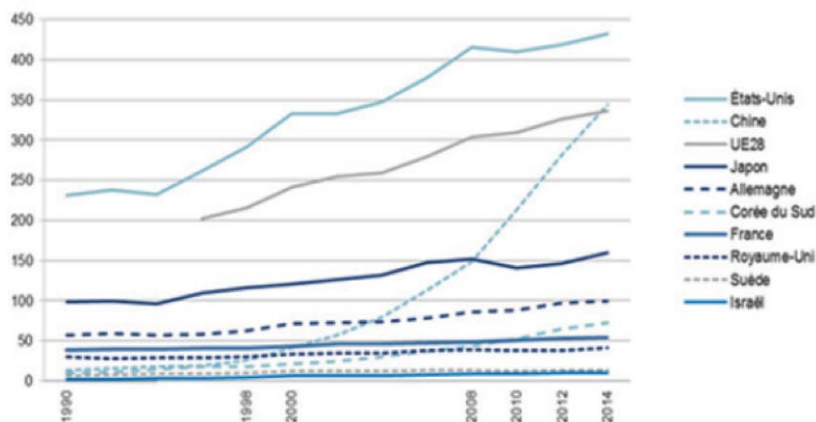
Première économie mondiale et premier pays endetté, les États-Unis n'ont jusqu'à lors aucune difficulté à se financer.

L'endettement énorme des États-Unis en général, de l'Etat, des entreprises et des ménages en particulier ne semble pas préoccuper les acteurs concernés et ne pose pas de problème pour le moment mais pour combien de temps ?



## L'INNOVATION EST AMÉRICAINE

Depuis plusieurs années, l'innovation s'impose comme un enjeu stratégique et économique majeur pour les états. Les investissements dans l'innovation ne sont plus uniquement cantonnés aux sociétés technologiques mais sont aujourd'hui présents sur tous les pans de l'économie aussi bien dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'industrie. Dans ce contexte, les dépenses de R&D consacrées par pays ne cessent de progresser, les Etats-Unis en tête avec des dépenses intérieures en R&D s'élevant à 463 Mds\$ (donnée de 2015). La Chine n'est pas en reste et se place sur la seconde marche du podium avec 377 Mds\$ suivie de l'UE avec 346 Mds\$.



### Un environnement particulièrement propice à l'innovation aux Etats-Unis : la Silicon Valley

Parmi les 100 plus importantes sociétés technologiques au monde, 45 sont américaines ! Ces stars de la technologie sont désormais bien connues et s'appellent Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft... Ces sociétés sont à la fois les plus grosses capitalisations

de la planète et les premières sociétés en terme de montant de R&D investi dans le monde. Leur capacité d'innovation est aujourd'hui inégalable et leur puissance est désormais considérable au sein de l'économie américaine. A titre de comparaison, la capitalisation des 70 plus grandes entreprises de la High-Tech US pèse près de 5.000 milliards de dollars, soit 5 fois l'ensemble des sociétés du CAC 40.

Majoritairement concentrées dans la célèbre Silicon Valley, ces entreprises ont très tôt bénéficié d'afflux d'argent massifs mais également de fortes compétences grâce aux relations étroites entretenues avec les universités (à l'image de Stanford ou du MIT) et de grandes entreprises (comme HP, Cisco,...).

Cet écosystème favorable a permis, depuis plus de 40 ans, de faire émerger des champions mondiaux dans le domaine d'internet, du e-commerce, de la fintech et des réseaux sociaux. La force de cet environnement est de permettre à des entreprises phares de se réinventer (comme Microsoft ou Apple ont pu le faire) et de favoriser l'essor de jeunes pousses qui parviennent très rapidement à s'imposer (à l'image d'Uber ou de Netflix,...).

### **Un pays qui innove dans tous les domaines**

Aujourd'hui lorsqu'on parle des technologies d'avenir, de nombreux domaines occupent le devant de la scène médiatique et concentrent une grande partie des investissements. Parmi ces domaines, on peut notamment citer ceux des semi-conducteurs, de la robotique, de l'intelligence artificielle et de la biotechnologie. Une fois de plus, les Etats-Unis se

placent sur le podium des pays les plus en avance dans ces disciplines.

*« Parmi les 100 plus importantes sociétés technologiques au monde, 45 sont américaines ! »*

Les semi-conducteurs font depuis bien longtemps partie de nos vies. Ces composants électroniques se retrouvent dans nos ordinateurs, nos téléphones portables et maintenant

nos montres, nos voitures, nos enceintes et même... nos réfrigérateurs. Ils représentent plus que jamais un enjeu tant leur présence se généralise avec l'internet des objets, rendu possible par le développement du cloud. Sur ce marché de pointe on retrouve depuis bien longtemps les entreprises américaines au sommet de l'innovation avec les principaux concepteurs : le géant INTEL (230 md\$ de capitalisation) depuis les années 80 et maintenant NVIDIA (130 md\$ de capitalisation) ou bientôt AMD (10 md\$ de capitalisation), pour prendre le relais.

Enfin, plus discret mais toujours présent on retrouve Alphabet (Google) avec une nouvelle architecture révolutionnaire uniquement utilisée en interne pour son service de reconnaissance vocale, pour l'instant...

La biotechnologie est également un secteur phare pour les Etats-Unis avec un écosystème d'entreprises pionnières dans le domaine de la santé. Par exemple, Amgen, la première société de biotech-

nologie à être introduite au marché New Yorkais en 1983, vaut désormais 140 Md\$ (capitalisation équivalente à celle de Total). En regardant la France, la première biotech cotée a été Transgene en 1998, soit 15 ans après Amgen et sa valorisation (0,2 Md\$) est aujourd'hui peu significative face à celle du mastodonte américain. Enfin, les américains sont très présents sur les domaines de la robotique de pointe comme dans le médical avec Intuitive Surgical (45 md\$ de capitalisation) et Medtronic (100 md\$ de capitalisation)...

*« Face à la situation aujourd'hui hégémonique de ces sociétés peu d'éléments semblent pouvoir renverser la tendance »*

### **Une suprématie qui pourrait être remise en question : démantèlement et Chine !**

Enfin, à l'heure du rapport Villani où l'Intelligence Artificielle devient une priorité nationale française, force est de constater que nos voisins américains ont pris beaucoup d'avance en la matière. En 2017, Amazon, Google, Intel, Microsoft et Apple auraient dépensé à eux seuls près de 66 md\$ en recherche et développement soit près de 1,7 fois les dépenses de recherche de l'ensemble des entreprises françaises...

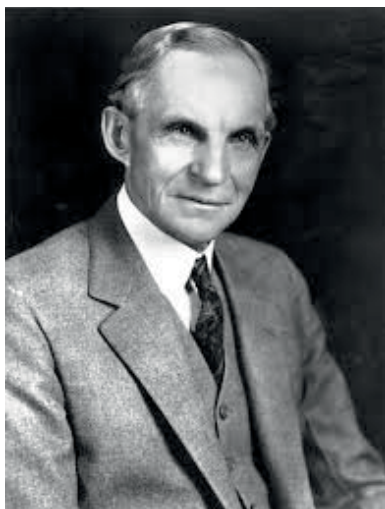
Face à la situation aujourd'hui hégémonique de ces sociétés peu d'éléments semblent pouvoir renverser la tendance... Le premier serait celui

de l'arrivée des nouveaux acteurs à la puissance d'investissement comparable. C'est pourquoi les yeux se tournent aujourd'hui vers la Chine et l'appétit que montrent les sociétés comme Alibaba, Tencent ou Baidu dans le e-commerce, les réseaux sociaux, l'intelligence artificielle ou encore les jeux vidéo. La position dominante des Etats-Unis dans cette ruée vers l'or numérique fait des envieux si bien que la Chine entend elle aussi gagner sa place dans cet univers de la « Tech ».



Le deuxième élément serait un démantèlement de ces mastodontes comme l'ont connu les sociétés américaines de chemins de fer en leur temps, le célèbre empire Rockefeller ou encore les sociétés de téléphonies ITT et ATT, mais le risque semble relativement faible pour le moment. Seule la justice américaine pourrait prendre une telle décision (Shareman Act) et les GAFAM eux se gardent bien d'être en monopole dans leur pays...

## LA SAGA HENRY FORD (1863-1947) CONSTRUCTEUR D'AUTOMOBILES



William Ford (1826-1905), le père d'Henry, est natif d'un village près de Cork en Irlande. En 1847, il immigre avec sa famille à Dearborn, dans le Michigan, aux Etats-Unis.

William travaille dans la ferme que son père a achetée en 1848 et c'est ici qu'il va faire la rencontre de Mary Litogot (1839-1876). Mary est née dans l'état du Michigan, de parents immigrés belges. William et Mary se marient et deux ans plus tard, le 30 juillet 1863, Mary donne naissance à Henry Ford, l'aîné de ses cinq futurs frères et sœurs. Henry grandit autour du dur travail de l'environnement agricole.

Son père, William, attend alors de son fils qu'il s'intéresse au travail de la ferme. Mais Henry n'aimait pas le « boulot de fermier ». Il n'aimait d'ailleurs pas plus l'école, qu'il quitta à l'âge de 15 ans. Il s'intéresse plutôt à la mécanique et conçoit un moteur à vapeur.

En 1879, à 16 ans, trois années après le décès de sa mère, il quitte Dearborn pour la ville voisine de Detroit où il enchaînera des stages d'apprenti mécanicien et étudiera la comptabilité.

En 1891, Henry Ford obtient un poste d'ingénieur à la Edison Illuminating Company à Detroit. Cet événement fut crucial dans la décision de Henry de poursuivre sa carrière dans l'industrie. Grâce à ses talents, il est promu, en 1893, ingénieur en chef. C'est en 1896, qu'il construit son premier modèle à combustion interne: le Quadricycle.

Toujours en 1896, Ford est présenté à Thomas Edison lors d'une réunion de cadre. Edison encourage Ford à poursuivre ses expérimentations automobiles, ce qui l'aide à dessiner et construire un second véhicule terminé en 1898. Soutenu financièrement par William H. Murphy, un baron de Detroit, Ford démissionne de la Edison Illuminating Company et crée le 5 août 1899 la Detroit Automobile Company.

Cependant, les automobiles produites apparaissent de moins bonne qualité et plus chères que Ford l'aurait voulu. Finalement, la société n'a pas le succès escompté et fait faillite en janvier 1901.

Il pense alors à la construction d'une voiture de course. Il est persuadé que c'est grâce à la course qu'il va se faire connaître et enfin lancer une production de série. Avec l'aide de ses amis Ed (Spider) Huff, Oliver Barthel et C. Harold Wills, Ford conçoit donc une automobile de 26 chevaux avec laquelle il gagne une course de vitesse en milieu d'année 1901. Dans une autre course, sur le circuit de Grosse-Pointe, il dépasse Alexander Winton, alors au volant d'une 40 chevaux. Grâce à ce succès et à l'importante publicité faite autour, Murphy et les anciens actionnaires de la Detroit Automobile Company fondent le 30 novembre 1901 la Henry Ford Company avec Ford comme ingénieur en chef.

En 1902, Murphy fait entrer Henry M. Leland en tant que consultant. Cet événement ne plaît pas à Henry. Le 2 mars 1902 exactement, Ford est en contact avec Tom Cooper, un coureur cycliste renommé. Il veut que Ford lui construise une voiture de course. Henry est toujours sûr que la course le mènera au succès, mais le 10 mars il démissionne de la société qui porte son nom, poussé vers la sortie par ses associés. Sans lui, Murphy, Leland, et les autres actionnaires réorganisent la société sous le nom de Cadillac Automobile Company.

En mai 1902, Ford et Cooper ont pour principal objectif la conception de deux automobiles de course : la "999" pour Ford et la "Arrow" pour Cooper. La première course à laquelle ils souhaitaient participer fut la Manufacturers' Challenge Cup qui se tenait sur le circuit de Grosse-Pointe le 25 octobre 1902. Lorsque la "999" fut prête, Cooper, Ford, et Huff, testèrent la "racer" mais aucun d'eux n'était capable de conduire ce bolide de 90 chevaux ! Cooper avait un ami, Barney Oldfield, qui apprit à conduire la "999" en une semaine. Il gagna même la course, et ce fut la grande renommée du nom "Ford".

Malgré les deux premiers échecs cités plus haut, mais grâce aux derniers succès sur courses, Ford s'associe avec Alexander Y. Malcomson puis avec les frères John et Horace E. Dodge pour enfin créer la Ford Motor Company, qui cette fois sera la bonne et qui connaîtra un énorme succès après le lancement de la Ford T en 1908. En 1919 presque une voiture sur deux était une Ford aux États-Unis.

**Henri Ford avait l'habitude de dire :**

*« Échouer, c'est avoir l'opportunité de recommencer de manière plus intelligente ».*

**Il disait également :**

*« Si j'avais demandé aux gens ce qu'ils voulaient, ils m'auraient répondu des chevaux plus rapides »*

Henry Ford faisait confiance à son instinct et réalisait ses volontés. Sa production automobile n'était donc pas basée sur de vastes études de marché. Et Ford était très ambitieux : lorsqu'il a voulu produire un nouveau moteur à 8 cylindres, ses ingénieurs lui ont dit que c'était techniquement impossible.

« Produisez-le quand même », leur a-t-il répondu. Et ce fut fait.

**« Le client peut choisir la couleur de sa voiture, pourvu que ce soit noir. »**

C'est sans doute sa citation la plus connue. Pourtant, jusqu'en 1914, la Ford T était disponible en plusieurs teintes extérieures. Mais Ford cherchait l'efficacité et quand il s'est rendu compte que le séchage de la peinture était l'opération la plus longue du processus de production, il décida d'adopter uniquement la couleur qui sèche le plus vite : le noir.

**Enfin on lui doit aussi :**

**« Ce n'est pas l'employeur qui paie les salaires, mais le client. »**

**« La négation de l'idée industrielle est la spéculation. »**

**« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est une réussite. »**

**« N'accuse pas le puits d'être trop profond ; c'est ta corde qui est trop courte. »**

**« Les obstacles sont ces choses effrayantes que vous voyez apparaître quand vous perdez de vue votre objectif. »**

**« Les deux choses les plus importantes n'apparaissent pas au bilan de l'entreprise : sa réputation et ses hommes. »**

**« Je ne paie pas un avocat pour qu'il me dise ce que je ne peux pas faire, je le paie pour qu'il m'explique comment je peux faire ce que j'ai envie de faire. »**





## ▶ LE TRIMESTRE EN CHIFFRES

par Nicolas LEVRIER - nicolas.levrier@dubly.fr

	31.12.2017	30.06.2018	Variation depuis le 31.12.2017
<b>MARCHÉS BOURSIERS</b>			
EUROSTOXX 50	3 503,96	3 395,60	-3,1 %
STOXX 50	3 177,84	3 042,96	-4,2 %
NEW YORK (Dow Jones)	24 719,22	24 271,41	-1,8 %
NEW YORK (Nasdaq)	6 903,39	7 510,30	8,8 %
S&P 500	2 673,61	2 718,37	1,7 %
TOKYO (Nikkei)	22 764,94	22 304,51	-2,0 %
SUISSE (SMI)	9 381,87	8 609,30	-8,2 %
LONDRES (Ftse 100)	7 687,77	7 636,93	-0,7 %
FRANCFORT (Dax)	12 917,64	12 306,00	-4,7 %
PARIS (CAC 40)	5 312,56	5 323,53	0,2 %
Or (Once en \$)	1 302,80	1 252,60	-3,9 %
Pétrole (WTI en \$)	60,42	74,15	22,7 %
Pétrole (Brent en \$)	66,87	79,44	18,8 %
<b>TAUX</b>			
<b>10 ANS</b>			
France (OAT)	0,79	0,67	-0,12
Etats-Unis	2,42	2,86	0,44
<b>2 ANS</b>			
France (OAT)	-0,47	-0,45	0,01
Etats-Unis	1,92	2,55	0,63
<b>3 MOIS</b>			
Zone Euro	-0,78	-0,63	0,16
Etats-Unis	1,42	2,00	0,58
<b>DEVISES</b>			
Euro/Dollar	1,20	1,17	-2,7 %
Euro/Livre	0,89	0,88	-0,4 %
Euro/Franc Suisse	1,17	1,16	-1,1 %
Euro/Yen	135,28	129,36	-4,4 %
Dollar/Yen	112,69	110,76	-1,7 %
<b>DUBLY DOUILHET GESTION*</b>			
Liberté 50	198,32	210,75	6,3 %
Liberté EURO PEA	214,23	226,38	5,7 %
Liberté Amérique	543,01	568,87	4,8 %
Liberté Santé	264,59	264,94	0,1 %
Liberté Oblige	224,05	223,70	-0,2 %

Source : Bloomberg 30 juin 2018 - Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

\* Valeur liquidative des OPC Dubly Douilhet Gestion.

## DUBLY DOUILHET GESTION

### LILLE

50, boulevard de la Liberté - 59800 LILLE  
Tél. 03 28 36 14 36 - Fax 03 28 36 14 37

E-mail : [dublycontact@dubly.fr](mailto:dublycontact@dubly.fr) - [www.dubly.fr](http://www.dubly.fr)

S.A. au capital de 5.468.400 € - R.C.S. Lille B 352.220.313

### NANCY

62, rue Stanislas - 54000 NANCY  
Tél. 03 83 17 32 32 - Fax 03 83 37 48 74